MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA DLP 6-3-58 263990

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année n° 4 | 2ème édition n° 2 | 3ème édition n° 2 | 5 mars 1958

INFORMATIONS

Teigne du cerisier — Zones II et III

Des dégâts importants ont été occasionnés par ce parasite au cours des années passées dans les vallées méridionales du Massif Central (Jaur, Orb, Tarn).

Sporadiquement le parasite a été également observé en Roussillon.

C'est la chenille qui attaque et détruit les fleurs en rongeant le pistil et les étamines. Parfois les jeunes fruits sont également atteints.

La pulvérisation minutieuse d'un insecticide, lorsque le stade B est dépassé, donne d'excellents résultats. Utiliser :

- Oléoparathions
- Oléomalathions
- émulsions de D.D.T.

Monilia du cerisier — Zones II et III

La Moniliose atteint fréquemment les jeunes fleurs de cerisiers et les détruit. Profiter du traitement destiné à combattre la Teigne pour réaliser une bouillie mixte en ajoutant à l'insecticide un anticryptogamique (pour le mélange consulter les notices techniques des fabricants d'antiparasitaires).

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

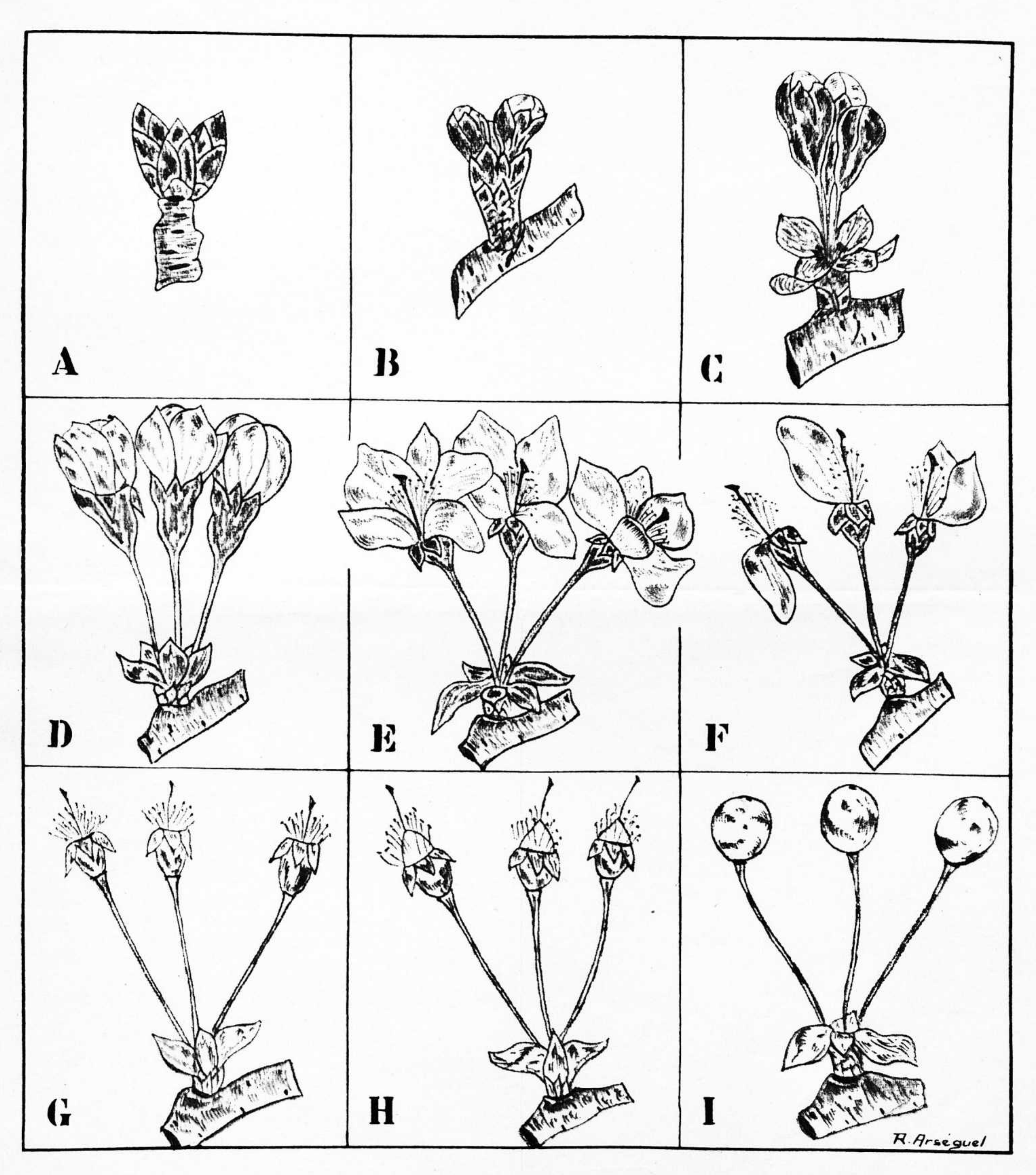
L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - Montpellier.
Le Gérant : L.TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.

P 215

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX



STADES VEGETATIFS DU CERISIER

P2 16